



BAREME HONORAIRES

SERVICE IMMOBILIER D'ENTREPRISE - 1^{er} Aout 2025

Vente : Locaux commerciaux, locaux professionnels, entrepôts, locaux industriels, immeuble de rapports, terrain.

- Honoraires partagés : 3% HT charge vendeur et 2% HT charge acquéreur (honoraires cumulatifs et % du prix de vente)
- Forfait minimum de 6.000 € HT.

Pour les biens soumis à TVA (VEFA ou non) les honoraires sont calculés sur le prix hors taxe

Pour les mandats liés aux promoteurs, foncières, mandats cadre : honoraires à charge acquéreur

Cession : Fonds de Commerce, parts sociales (ou actions), droit au bail

- 8 % HT du prix de cession à la charge de l'acquéreur
- Forfait minimum de 6000 € HT.

Location : Locaux commerciaux, locaux d'activités, entrepôts, locaux industriels.

- Evaluation / estimation : 600,00 € HT à la charge du demandeur (propriétaire du bien)
- Honoraires location : 30 % du loyer annuel hors taxe et hors charge : reparté par moitié entre le bailleur et le preneur

Si droit d'entrée (ou pas de porte) + 5% HT du montant du droit d'entrée

- Rédaction du bail (commercial, professionnel dérogatoire) : 600,00 € HT à la charge du preneur
- Etat des lieux : 2 € HT / m² à la charge du preneur. (Au delà de 1000 m² prix selon cout du prestataire)

Montants HT (T.V.A 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire – Honoraires au 1^{er} Aout 2025.

SAS DIRECT HABITAT – SIREN 489 970 962 – N°TVA : FR21489970962 – 65 Rue de la sous-préfecture 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

